

RAPPORT N° 01/7-101
au Conseil municipal

OBJET

ACQUISITION DE MOBILIERS POUR L'ANCIEN HOTEL DE VILLE

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR PERFORMANCES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

L'ameublement de l'ancien Hôtel de Ville nécessite un équipement intégrant l'environnement d'un bâtiment classé fin XIXème siècle.

Par conséquent, dans le souci du respect du contexte architectural, et compte tenu du fait qu'il n'est pas possible d'évaluer précisément les solutions techniques adéquates, la Commune se propose de lancer une procédure d'appel d'offres sur performance pour cette opération.

CONCERNANT LE MODE DE DEVOLUTION

Le mode de dévolution choisi est un appel d'offres sur performances. A partir d'un programme fonctionnel détaillé, définissant le niveau de résultat souhaité par la Commune, les candidats devront remettre des solutions techniques en adéquation avec les moyens dont ils disposent.

CONCERNANT L'ALLOTISSEMENT

Le Code des Marchés Publics précise que lorsque le fractionnement est susceptible de présenter des avantages techniques ou financiers, il peut être établi des lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

Les besoins sont répartis en deux lots.

La méthode de l'allotissement prévue à l'Article 10 du Code des Marchés Publics s'explique par les avantages suivants :

- élargissement de la mise en concurrence permettant une meilleure comparaison des coûts ;
- également, du fait de la destination des mobiliers et de leurs caractéristiques.

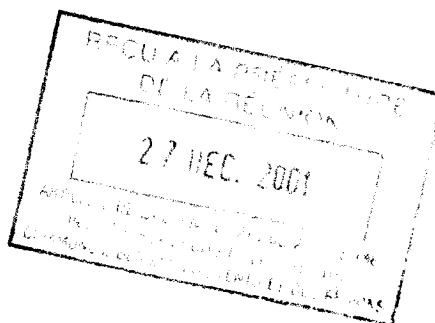
RAPPORT N° 01/7-101

Je vous demande, en conséquence :

- ❶ d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres sur performances (Articles 24, 33, 36, 61 à 65 et 68 du Code des Marchés Publics),
 - fractionnement en deux lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 10 du Code des Marchés Publics) -confer annexe-,
 - durée initiale : année civile 2002, jusqu'à réalisation de la prestation,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 1 281 000 F (195 287 Euros)
-les crédits définitifs seront inscrits au BP 2002 aux Chapitre 21 / Article 2184) ;
- ❷ d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- ❸ de m'autoriser à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- ❹ d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 01/7-101
du Conseil municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001**

OBJET

ACQUISITION DE MOBILIERS POUR L'ANCIEN HOTEL DE VILLE

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR PERFORMANCES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au BP 2002 sous l'imputation DCLT0007 (Chapitre 21 / Article 2184) ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-101 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché d'acquisition de mobiliers pour l'ancien Hôtel de Ville.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

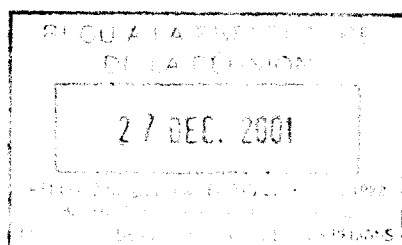
Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



**ACQUISITION DE MOBILIERS
POUR L'ANCIEN HOTEL DE VILLE**

**LES MEUBLES DEVRONT S'INTEGRER DE MANIERE GLOBALE ET INDIVIDUELLE
AU CONTEXTE ARCHITECTURAL DU BATIMENT.**

LOTS	LIBELLE	LOCALISATION	CARACTERISITIQUES
1	1 table + 20 chaises	Salon à manger	TABLE de forme ovale, pouvant recevoir 20 personnes, modulable et démontable, matière bois CHAISES de style et de couleur en rapport
	2 tables + 30 chaises	Salle d'exposition et de réunion	TABLE pouvant recevoir 15 personnes, modulable et démontable, de coloris bois. CHAISES de style et de couleur en rapport.
2	250 chaises	Grand Salon	En fonction de la configuration de la salle et de son utilisation (débat, conférences, cocktails, réceptions protocolaires), modernes et empilables, devant permettre une circulation tout le pourtour des murs, avec système de liaisonnement des pieds pour la sécurité et facile à mettre en œuvre, compatibles avec la nature du sol pour ne pas altérer le parquet.
	1 estrade + 1 table + 8 chaises		ESTRADE démontable et modulable, facile à transporter. TABLE pour conférenciers. CHAISES de style et de couleur en rapport.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 17 décembre 2001
et annexé à la Délibération n° 01/7-101

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

